



Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-cinq mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Ingrid BERNARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Sarah MICHON, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Michel VALLA, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Jean-Pierre CITEAU, Sébastien HULIN, Vincent BELLEAU.

Absents : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

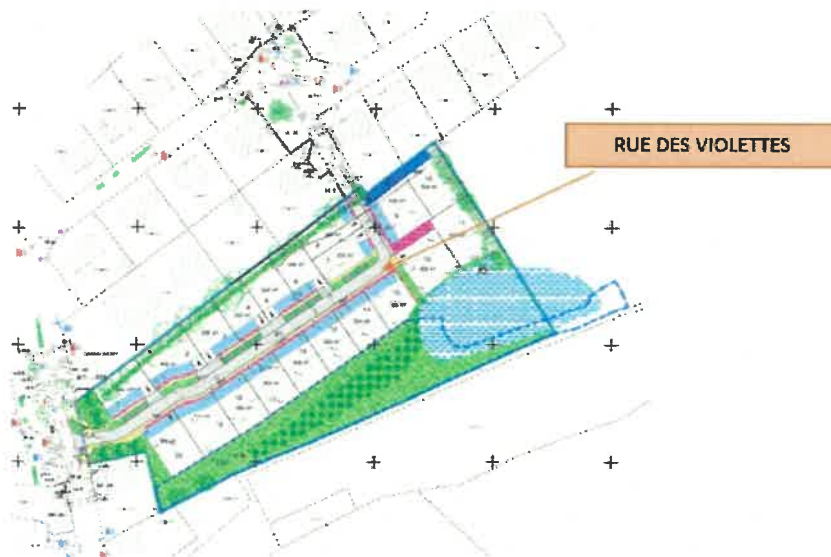
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D25032024_07: Lotissement à usage d'habitation « abbé GAUCHER » : dénomination de la voirie

Considérant le projet de construction d'un nouveau lotissement à usage d'habitation « Abbé Gaucher»,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voiries,

Conformément au plan ci-dessous, et afin de rester dans le thème du quartier, il est proposé de dénommer la nouvelle voie : la rue des Violettes.



Monsieur Sylvain MONIOT-BEAUMONT regrette le manque d'originalité dans la proposition de dénomination de la voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (26 voix pour et 1 voix contre) décide de dénommer la voie traversante du lotissement « Abbé GAUCHER » la rue des Violettes, conformément au plan ci-dessus.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 29/03/2024,
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

